**PONT DU GARD****Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard****Extrait du registre des délibérations****Séance du 24 janvier 2025****DÉLIBÉRATION N°2025-01**

Objet : Adoption du Budget primitif 2025 et d'autorisation de programme
Rapporteur : M. Malavielle

Exposé des motifs :

Vu les articles L.1431-4, R.1431-7 et R.221-43 et suivant du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Budget Primitif 2025 est basé sur les axes stratégiques adoptés lors du débat d'orientation budgétaire du 29 novembre 2024.

Considérant que dans le cadre de l'amélioration des ressources financière de fonctionnement il est nécessaire d'investir dans des secteurs productifs et améliorer la captation du public avec :

- Une autorisation de programme pour l'aménagement du mail pour 600 K€, avec un crédit de paiement 2025 de 90 K€,
- Une autorisation de programme pour le centre des congrès pour 700 K€ avec un crédit de paiement 2025 de 350 K€,

Considérant que l'EPCC Pont du Gard est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les montants inscrits dans le budget sont hors taxes (HT),

Considérant que le présent budget est voté sans reprise du résultat d'exploitation cumulé, du solde d'exécution budgétaire cumulé et des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Considérant que le budget primitif, tel qu'annexé au présent rapport prend en compte l'ensemble proposition d'investissement et de leurs financements et s'équilibre en dépenses, en recettes à la somme globale HT de 12 148 500 € répartie :

- o En section d'exploitation pour : 9 650 000 € HT,
- o En section d'investissement pour : 2 498 500 € HT.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise la création d'autorisation de programme suivantes :

- o AP 182 aménagement mail pour 600 000€ avec un crédit de paiement 2025 de 90000€,
- o AP 183 Centre des congrès pour 700 000 € avec un crédit de paiement 2025 de 350000€
- ✓ Adopte le Budget Primitif 2025, tel qu'annexé au présent rapport et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme globale HT de 12 148 500 €, répartie :
 - o En section d'exploitation pour 9 650 000 € HT,
 - o En section d'investissement pour 2 498 500 € HT.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavielle, M. Scorsonne, Mme Noguier, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Giner, M. Girard, M. Mercier, M. Harnequaux, M. Mendez-Graf, Mme Bouras, M. Paoletti, M. Favaron.

Étaient absents :

M. Pissas, Mme Novaretti, Mme Couvreur, M. Gibelin, Mme Fortunat-Deschamps, M. De Kermel

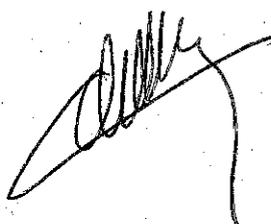
Avait donné procuration :

M. Bouget à M. Malavielle

Fait à Vers, le 24 janvier 2025

Le Président,

M. Patrick Malavielle



PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tel : 04 66 37 50 99 Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844